

Avis sur les nouvelles mesures de distanciation sociale Covid-19 Niveau 4

À compter du Lundi 12 Juillet, 2021, 0h00, le niveau 4 des mesures de distanciation sociale entre en vigueur dans la région métropolitaine de Séoul. Nous demandons à tous les citoyens (y compris les résidents étrangers) de bien vérifier et de coopérer selon les nouvelles mesures de prévention contre l'épidémie.

- Ville de Séoul -

- Période applicable: du 12 juillet 2021 (lun) au 25 juillet 2021 (dim) – 2 semaines**
- Étendu de mesures: toute la région métropolitaine de Séoul**
- Points essentiels des nouvelles mesures de la distanciation sociale sous niveau 4**

Catégories	Consignes
Rassemblements privés	4 pers max avant 18h, 2 pers max après 18h
Événements/Manifestations	Les événements et manifestations sont strictement interdits sauf manifestation individuelle * Lors des funérailles et mariages : 49 pers max uniquement d'une famille immédiate
Activités religieuses	Pratique religieuse sans contact Réunions/événements/repas en communs/passers la nuit strictement interdits
Établissements scolaires	100% à distance
Lieux de travail	Recommandation : À l'exception des services manufacturières, horaires de travail et pauses méridiennes flexibles, et 30% du personnel en télétravail.
Événements sportifs	Événements sans spectateur
Établissements à usage multiple	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 1 pers / 8m² (avec quelques exceptions) ▶ Heures d'ouverture: restrictions après 22h ▶ Interdiction de se rassembler dans les établissements de divertissement de nuit * KTV-karaoke bars, discothèques, bars à concept, colarhèque clubs, club de danse, pub etc.

※ Pas de mesures incitatives pour ceux vaccinés pendant cette période (12-25 juillet 2021)

(*ex: règle de dérogation de la distanciation sociale pour les personnes vaccinés des deux doses)

- Justificatif:** mise en place d'un système de distanciation sociale durable tout en instaurant une autonomie et responsabilité des citoyens
- Date de la mise en application: à compter du 12 Juillet 2021**
- Changements clés**
 - ▶ Simplification des niveaux de distanciation sociale et changement des critères de classification
 - ▶ Révision des nombres de personnes accordées lors des regroupements sociaux
 - ▶ Modification des règles sanitaires par type d'établissement et risques associés
 - ▶ Pénalisation renforcée pour non-respect de cette nouvelle mesure. La règle du One strike-Out pour les commerçants dans le non-respect etc.

1. Critères et nouvelle classification des niveaux de distanciation sociale

Différentiation		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Nbre Infections	National	< 500	≥ 500	≥ 1,000	≥ 2,000
	Séoul	< 97	≥ 97	≥ 195	≥ 389

2. Nombre de personnes limitées par niveau de distanciation sociale

Catégorie	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Rassemblements privés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aucune restriction sauf enconformité avec les mesures sanitaires de base du COVID-19 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ≤ 8 pers 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ≤ 4 pers 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ≤ 4 pers avant 18h ▪ ≤ 2 pers après 18 h
Evénements	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À alerter les autorités de sa juridiction pour un rassemblement ≥ 500 pers 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ < 100 pers 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ < 50 pers 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tout type de rassemblement interdit
Manifestations	<ul style="list-style-type: none"> ▪ < 500 pers 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ < 100 pers 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ < 50 pers 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Toute manifestttation Interdite sauf manifestation en solo

※ Dérogation à la règle

- Lors d'un **rassemblement en famille** pendant le niveau 2; pas de restriction sur le nombre de personnes (※ aucune dérogation à partir du niveau 3)
- Membres de famille en cohabitation, en situation de soin direct des enfants, handicapés et parents âgés ou d'un mourant etc, dérogation à la règle accordée

3. Mesures sanitaires dans les établissements à usage multiple

○ Classement des établissements selon risques associés

Catégories	établissements principaux
1	△établissements de divertissement, △Hold' em pubs, △Colathèque clubs etc.
2	△Karaoke,△Restaurant·Café, △Bains publics et privés, △Lieux de vente en détail et showrooms (vente de porte-à-porte), △salles de sports en intérieur (sports intensifs, aérobic)
3	△Cinéma·salles de spectacle, △Académies privées etc, △salles de noces, △maisons funéraires, △salon de beauté, △PC room, △salles de jeu vidéo·divertissements multiples, △salles d'études·, △aires de jeux· parc aquatique, △supermarché·supérette· grande surfaces commerciales (plus de 300m²) △casino △salle de sports (en dehors des sports intensifs et aérobic)

○ Mesures sanitaires par niveau de distanciation sociale

Par Type	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Établissement de divertissement, Hold'em pub, Colathèque etc :	1 pers / 6m ² (1 pers / 8m ² clubs) Aucune restriction sur les heures d'ouverture	1 pers / 8m ² (1p./10m ² clubs) Restrictions après minuit	1pers / 8m ² (1p./10m ² clubs) Restrictions après 22h	1pers / 8m ² Restrictions Après 22h (Interdiction d'accéder aux clubs, bars etc.)
Restaurants et Cafés	1m de distance entre les tables ou espacement une place/table sur deux ou installation des cloisons entre les tables (+ 50m ²)			
	Aucune restriction sur les heures d'ouverture	Restrictions après minuit Uniquement plats à emporter ou livraison	Restictions après 22h Uniquement plats à emporter ou livraison	Restrictions après 22h Uniquement plats à emporter ou livraison
Karaoke bar, Bains publics, Magasin de détail	1 pers / 6m ² Aucune restriction sur les heures d'ouverture	1 pers / 18m ² Pas de restrictions sur les horaires d'ouverture *Fermeture à minuit pour les karaoke bars	1pers / 8m ² Restrictions après 22h	1pers / 8m ² Restrictions après 22h

Installations sportives intérieures, Salons de beauté / coiffure, Salle de jeux vidéo	1 pers / 6m ² Aucune restriction sur les heures d'ouverture	1 pers / 8m ² Aucune restriction sur les heures d'ouverture	1 pers / 8m ² Aucune restriction sur les heures d'ouverture ✖piscine, restrictions après 22h	1 pers / 8m ² Restrictions après 22h
Académies Privées	1 place sur deux ou 1pers / 4m ² Aucune restriction sur les heures d'ouverture	1 place sur deux ou 1pers / 6m ² Aucune restriction sur les heures d'ouverture	1 place sur deux ou 1pers / 6m ² Aucune restriction sur les heures d'ouverture	1 place sur deux ou 1pers / 6m ² Restrictions après 22h
Salles d'études, Study Cafés	1 place sur deux (ou installation des cloisons) Aucune restriction sur les heures d'ouverture	1 place sur deux (ou installation des cloisons) Aucune restriction sur les heures d'ouverture	1 place sur deux (ou installation des cloisons) Aucune restriction sur les heures d'ouverture	1 place sur deux (ou installation des cloisons) Restrictions après 22h
Cinémas et salles de spectacle	Aucune Reconfiguration des emplacements. Aucune restriction des heures d'ouverture	1 place sur deux sauf si du même parti. Aucune restriction des heures d'ouverture	1 place sur deux sauf si du même parti. Aucune restriction des heures d'ouverture	1 place sur deux sauf si du même parti. Restrictions après 22h
Commerces Magasins Grandes Surfaces	Niveaux 2-4: interdiction de dégustation sur place, de pause, de restauration, de tout type de rassemblements sur place.			
	Aucune restriction sur les heures d'ouverture	Aucune restriction sur les heures d'ouverture	Aucune restriction sur les heures d'ouverture	Restrictions après 22h
Salles de nocés, Maisons funéraires	1 m de distance entre les tables ou alterner entre siège/table occupés et non-occupés ou installation des cloisons (+ 50m ²)			
	1pers / 4m ²	< 100 1pers / 4m ²	< 50 1 pers / 4m ²	Uniquement entre membres directs de famille
PC rooms	Aucune Reconfiguration requise des places. Aucune restriction sur les heures d'ouverture	1 siège sur deux (sauf en cas d'installation des cloisons). Aucune restriction sur les heures d'ouverture	1 siège sur deux (Sauf en cas d'installation des cloisons). Aucune restriction sur les heures d'ouverture	1 siège sur deux (Sauf en cas d'installation des cloisons) Restrictions après 22h

4. Autres lieux de rencontres

Catégories	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Lieux de travail	Recommandation: heures de travail flexibles, pauses méridiennes flexibles et en télétravail	Recommandation: personnel de + 300 (sauf services manufacturière s) horaires de travail flexibles, pauses méridiennes flexibles et 10% du personnel en télétravail	Recommandation: personnel de + de 50 (sauf services manufacturière) horaires de travail flexibles, pauses méridiennes flexibles et 20% du personnel en télétravail	Recommandation: personnel de + de 50 (sauf services manufacturière) horaires de travail flexibles, pauses méridiennes flexibles et 30% du personnel en télétravail
Hôtels	▪ 100% de l'effectif	▪ 100% de l'effectif	▪ ≤ 3/4 de l'effectif	▪ ≤ 2/3 de l'effectif
Salles d'exposition et les kids cafes	▪ 1 pers / 4m ²	▪ 1 pers / 6m ²		
Salles de fêtes Salles de soins massages,	▪ 1 pers / 6m ²	▪ 1 pers / 8m ²		
Établissements religieux	▪ 50% de l'effectif (espacer d'une place)	▪ 30% de l'effectif % (espacer de places)	▪ 20% de l'effectif (espacer de 4 places)	▪ à distance
	Déconseillé : Rassemblement /restauration, /passer la nuit etc.	▪ Interdiction de se rassembler, de restaurer et d'y passer la nuit.		
Maisons de retraite et de soins palliatifs	▪ Décision prise par les autorités locaux pour le test préemptif du personnel	▪ test préemptif 1 x ts les 2 sem (sauf pour le personnel vacciné 100%)		
	▪ Visites sans contact accordées, visites avec contact accordées pour les visiteurs vaccinés des 2 doses			▪ Aucune visite accordée
Établissements scolaires	▪ cours en présentiel et en accord avec règles de sanitation de base		▪ occupation à 1/3~2/3 de la capacité	▪ à distance

5. Responsabilité renforcée du protocole pour tout individu et tous les établissements

- Pénalité sévère pour tout infraction par un individu:
 - Disqualification automatique des subventions de relance en cas d'infection due à une infraction individuelle. En cas de cluster d'infections causé par un non-respect de ces consignes, les porteurs (individu ou association) de l'événement seront obligés de dédommager les personnes infectée en convalescence.

- La politique de tolérance zéro entre en vigueur pour tout établissement commercial (pénalisé sur la règle de ONE STRIKE - OUT).
 - Un établissement dans le non-respect sera dans l'obligation d'arrêter toute activité en groupes pour deux semaines
 - Disqualification automatique des subventions de mesures de relance et de dédommagement en cas d'infraction menant à un cluster de contaminations.